



## Divorce par depot de dossier

Par **elisa2002**, le **23/07/2008** à **21:27**

Bonjour,rnrnVoilà séparée depuis fevrier 2005 et après de multiples rebondissement mon dossier de divorce est passé en "pré audience" (apres multiple report de la part du tribunal) le 3 juin, là dessus on nous a dit que le dossier serait jugé le 7 octobre 2008 au vu des vacances judiciaires.rnBref mon avocate m'a dit qu'elle avait fait une procedure de "depot de dossier" mais je n'ai pas bien compris si je devais encore etre presente le 7 octobre au tribunal (explication j'habite maintenant à 800 km du tribunal) et si tel etait le cas devrais je etre obligatoirement représenté par un avocat?rnSi je vous pose ces questions c'est que mon avocate etant en congé je n'ai pas de reponse et que le 7 octobre arrive vite et qu'il me faut prendre les dispositions adequate (a savoir que mon ex mari et moi somme d'accord sur les finalités du divorce à present).rnMerci d'avance de vos reponsesrncordialement